

INFORMATION RESEAU MOBILE

Bouygues Telecom informe la commune de Berchères-sur-Vesgre de son projet de modifier son implantation sur l'antenne de téléphonie déjà existante.

Bouygues Telecom nous a donc fait parvenir un Dossier d'information qui dans le cadre de la loi Abeille doit être mis à disposition par la mairie aux habitants jusqu'au 25 novembre 2026.

Ce dossier est donc accessible sur notre site, <https://bercheres-sur-vesgre.fr>, et en mairie aux horaires d'ouverture habituels, à savoir :

Lundi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h, et le samedi de 9h à 12h

Il est possible à chacun de laisser ses observations par mail ou par courrier.

Après cette période d'information Bouygues Telecom déposera une demande d'autorisation d'urbanisme (Déclaration Préalable) auprès de la Mairie, seul moment où la Mairie aura un avis à donner, avec en parallèle consultation des services d'Etat compétents et de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Maire
Guy PRADES

